

Caractéristiques techniques

Poteau 1x100mm - 2x65mm
NF 100

Poteau 1x65mm - 2x100mm ou 3x100mm
NF 150

Poteau 1x65mm ou 1x65mm -
2x45mm dit « prise accessoire »



Critères de performance

RDDECI de la Marne

Fournir un débit de 30m³/h à 120 m³/h.

Fournir une pression dynamique de 1 bar minimum, jusqu'à 8 bars maximum, dans le cas d'un réseau sur-pressé. Au-delà de 5 bars, des réducteurs de pression doivent être mis à disposition des services d'incendie et de secours. Le nombre de réducteurs de pression doit être en nombre égal à celui des PEI requis par la grille de couverture définie en annexe 1.

La source d'alimentation doit permettre d'assurer le débit défini pendant le temps déterminé par la grille de calcul concernée par le RDDECI.

L'autorité gestionnaire de la DECI et le titulaire de la police administrative spéciale de DECI (maire ou président de l'EPCI à fiscalité propre) doivent notamment connaître et s'assurer des capacités des châteaux d'eau (volume, débit de réalimentation, sécurisation de la pompe de relevage en cas de coupure électrique...).

Il existe des poteaux de différentes couleurs. Chaque couleur (sur au moins 50% du corps du poteau) correspond à une caractéristique spécifique du poteau. De plus, les poteaux peuvent être équipés de dispositifs rétro réfléchissants.



La couleur rouge (sur au moins 50% de la surface) indique que le poteau est relié au réseau d'eau et a une pression d'au moins 1 bar.



La couleur jaune sur le haut du poteau indique qu'il s'agit d'un PI de 150 mm (seulement chez certains fabricants).



La couleur bleue (sur au moins 50% de la surface) indique que le poteau est sans pression. Il s'agit d'un poteau d'aspiration classique ou à réseau sec moins 1 bar.



La couleur jaune (sur au moins 50% de la surface) indique que le poteau est relié au réseau d'eau sur-pressé. Les bornes de ce type de poteau nécessitent des précautions particulières.

Des réducteurs de pression doivent être mis à disposition des services d'incendie et de secours si la pression dynamique dépasse les 5 bars. Le nombre de réducteurs de pression doit être en nombre égal à celui des PEI requis par la grille de couverture définie en annexe 1.

RÈGLES D'IMPLANTATION D'UN POTEAU INCENDIE

La réglementation du stationnement étant un des pouvoirs de police du maire, il lui appartient de la mettre en place.

